Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260518-DCM_20260518_4-DE

Délibération n° DCM_20260518-4 -

Ercé près Liffré

EXTRAIT REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-huit mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ercé-près-Liffré, légalement convoqué le quatorze mai, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents :

B. CHEVESTRIER - I. GAUTIER - E. FLAUX - M. GUILARD - D. GARNIER - A.-C. BOISRENOULT - M. ALEXANDRE - M. BAHERRE - C. BOY - C.-M. DAUDIN - F. GENDRON - J. GUIGUEN - S. GUILLUY - F. LE MOUEL - M. MARDELE - G. MORIN - N. RENAUD

Absents :

Etaient absents excusés :

P. DORNIC - K. STEPHEN ayant donné procuration à D. GARNIER

Secrétaire de séance : I. GAUTIER

Nombre de conseillers en exercice :.....19

De présents :.....17

De votants :.....18

DCM_20260518-4 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Le 27 avril 2026, le Conseil municipal a validé le principe de préempter un bien situé 1 impasse des jardins.

Afin de financer l'acquisition de ce bien, un emprunt d'un montant de 170 000 € a été sollicité auprès du CMB.

Monsieur le Maire rappelle que le montant de cet emprunt a été inscrit par anticipation au budget 2026 de la commune.

Les caractéristiques du crédit proposé par le CMB sont les suivantes :

- Montant : 170 000 €
- Durée : 36 mois
- Taux : 3.55% révisable - Euribor 3 mois - Intérêts : 18 373.22 €
- Périodicité : trimestrielle
- Remboursement anticipé sans frais ni pénalités
- Franchise : 33 mois

Il est rappelé que cette acquisition a pour objectif de procéder à une division parcellaire qui permettra d'aménager un cheminement piéton entre la parcelle AB85 et l'impasse des jardins. Cela facilitera l'accès au centre bourg des futurs habitants de la parcelle.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213501075-20260518-DCM_20260518_4-DE

L'idée est donc de rembourser cet emprunt par anticipation dès la revente du bien.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la souscription d'un emprunt de 170 000 € pour préempter le bien situé 1 impasse des jardins ;**
- **APPROUVE l'offre de crédit proposée par le CMB aux conditions citées ci-dessus ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en ce sens.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Le Maire

Bertrand CHEVESTRIER

